



Livret d'entretien pour équipements de réfrigération/climatisation et pompes à chaleur

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

pour les installations contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants synthétiques

Voir l'ordonnance sur les substances (annexe 4.15; Fluides réfrigérants); modification du 1.7.2003

Sont essentiellement concernées les installations de refroidissement et de climatisation ainsi que les pompes à chaleur, existantes et nouvelles, contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants synthétiques. Cette catégorie de fluides comprend notamment le R134a, la série R404, R407, R410 etc. (stables dans l'air), ainsi que le R22, le R12, le R502 et la série R401, R402, R403 etc. (appauvrissant la couche d'ozone).

Emplacement
pour la vignette!

Données relatives à l'emplacement:

Nom: _____ Canton: _____

Rue: _____ NPA: _____ Lieu: _____

Bâtiment/Adresse précise: _____

Détenteur de l'installation:

Personne à contacter: _____

Rue: _____ NPA: _____ Lieu: _____

Données spécifiques à l'installation:

Fluide réfrigérant: R _____ quantité _____ kg

Année de construction: _____ Date de la mise en service: _____

No. d'autorisation selon l'Osubst (le cas échéant): _____

Type d'installation:

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Installation de production de froid | <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur |
| <input type="checkbox"/> Nouvelle installation | <input type="checkbox"/> Agrandissement |
| <input type="checkbox"/> Installation de remplacement | <input type="checkbox"/> Transformation |
| | <input type="checkbox"/> Installation existante |

Utilisation:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur pour l'habitat | <input type="checkbox"/> Climatisation |
| <input type="checkbox"/> Froid industriel | <input type="checkbox"/> Froid commercial |

Date: _____ Entreprise: _____

Spécialiste: _____

Signatures:

Pour la saisie des données:

Lieu et date:

Le détenteur de l'installation:

Lieu et date:

Le détenteur de l'installation est responsable de la déclaration obligatoire prescrite par l'ordonnance sur les substances (annexe 4.15, ch. 5).

Bureau suisse de déclaration des
installations productrices de froid
et des pompes à chaleur
Postfach
8124 Maur

Prière
d'affranchir

LIVRET D'ENTRETIEN

Pour toutes les installations et tous les appareils contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants

Selon l'ordonnance sur les substances, un livret d'entretien doit être tenu depuis le 1^{er} janvier 2004 pour tous les réfrigérateurs, toutes les installations de production de froid et toutes les pompes à chaleur contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants. Le livret doit être conservé à l'abri des dégradations, à un endroit bien visible, à proximité de l'équipement qu'il concerne. Il contient les données techniques de base de l'installation ou de l'appareil et permet de reconstituer son histoire (défauts, réparations, entretien, etc.). Il doit être mis à jour, à chaque intervention dans le circuit frigorifique ainsi qu'à chaque réparation ou entretien, par le spécialiste qui effectue ces travaux. Ceux-ci doivent toujours être effectués selon les techniques les plus récentes, p. ex. en respectant les directives de l'ASF.

Contrôle d'étanchéité des installations et appareils contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants synthétiques

Pour les installations contenant des fluides réfrigérants synthétiques, le livret d'entretien indique la date des contrôles d'étanchéité réalisés selon l'ordonnance sur les substances.

En règle générale, pour les installations et les appareils contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants synthétiques, un contrôle d'étanchéité est réalisé à chaque intervention dans le circuit frigorifique, mais au plus tard deux ans après la mise en service et au moins une fois par an par la suite.

Pour les installations et les appareils dont le circuit frigorifique est produit industriellement, fermé hermétiquement selon la norme SN EN 378 et n'est pas touché lors de l'installation ou du montage définitif et lors de la mise en service, la fréquence de contrôle est la suivante:

- premier contrôle d'étanchéité: 6 ans après la mise en service.
- deuxième contrôle: 4 ans plus tard.
- contrôles suivants: régulièrement tous les 2 ans.

Données techniques

No d'autorisation: _____

Année de construction: _____

Fluide réfrigérant: _____

Capacité: _____ kg

Puissance frigorifique: _____ kW

Pression de service maximale: _____ bar

Marque: _____

Type: _____

Numéro d'installation: _____

Numéro de série: _____

Type d'huile: _____

Installation/appareil compact hermétique selon SN EN 378

Mise en service

Cette installation/cet appareil a été mis(e) en service le

**Pour les installations contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants synthétiques:
Veuillez détacher et envoyer le formulaire de déclaration**

Emplacement adresse:

Rue:

NPA:

Lieu:

Détenteur de l'installation/de l'appareil:

Nom:

Personne à contacter:

Rue:

NPA:

Lieu:

Entreprise spécialisée:

Spécialiste:

Signature:

Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) après nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

Date: _____

Entreprise: _____

Signature: _____

Si un procès verbal de Check-up ASF a été réalisé:

Date du procès-verbal: _____

Pour les installations et les appareils contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants synthétiques:

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'ordonnance sur les substances annexe 4.15.

Date: _____

Prochain contrôle au plus tard le:

Signature: _____

Travaux d'entretien de l'installation/de l'appareil

La présente fiche de contrôle technique sert de preuve de tous les travaux d'entretien effectués.

Date	Travaux effectués/ pièces remplacées	Fluide réfrigérant retiré / rechargé en kg	Nom de l'entreprise	Nom du spécialiste
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		

Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) après nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

Date: _____

Entreprise: _____

Signature: _____

Si un procès verbal de Check-up ASF a été réalisé:

Date du procès-verbal: _____

Pour les installations et les appareils contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants synthétiques:

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'ordonnance sur les substances annexe 4.15.

Date: _____

Prochain contrôle au plus tard le:

Signature: _____

Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) après nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

Date: _____

Entreprise: _____

Signature: _____

Si un procès verbal de Check-up ASF a été réalisé:

Date du procès-verbal: _____

Pour les installations et les appareils contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants synthétiques:

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'ordonnance sur les substances annexe 4.15.

Date: _____

Prochain contrôle au plus tard le:

Signature: _____

Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) après nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

Date: _____

Entreprise: _____

Signature: _____

Si un procès verbal de Check-up ASF a été réalisé:

Date du procès-verbal: _____

Pour les installations et les appareils contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants synthétiques:

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'ordonnance sur les substances annexe 4.15.

Date: _____

Prochain contrôle au plus tard le:

Signature: _____

Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) après nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

Date: _____

Entreprise: _____

Signature: _____

Si un procès verbal de Check-up ASF a été réalisé:

Date du procès-verbal: _____

Pour les installations et les appareils contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants synthétiques:

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'ordonnance sur les substances annexe 4.15.

Date: _____

Prochain contrôle au plus tard le:

Signature: _____

Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) après nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

Date: _____

Entreprise: _____

Signature: _____

Si un procès verbal de Check-up ASF a été réalisé:

Date du procès-verbal: _____

Pour les installations et les appareils contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants synthétiques:

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'ordonnance sur les substances annexe 4.15.

Date: _____

Prochain contrôle au plus tard le:

Signature: _____

Travaux d'entretien de l'installation/de l'appareil

La présente fiche de contrôle technique sert de preuve de tous les travaux d'entretien effectués.

Date	Travaux effectués/ pièces remplacées	Fluide réfrigérant retiré / rechargé en kg	Nom de l'entreprise	Nom du spécialiste
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		

Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) après nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

Date: _____

Entreprise: _____

Signature: _____

Si un procès verbal de Check-up ASF a été réalisé:

Date du procès-verbal: _____

Pour les installations et les appareils contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants synthétiques:

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'ordonnance sur les substances annexe 4.15.

Date: _____

Prochain contrôle au plus tard le:

Signature: _____

Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) après nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

Date: _____

Entreprise: _____

Signature: _____

Si un procès verbal de Check-up ASF a été réalisé:

Date du procès-verbal: _____

Pour les installations et les appareils contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants synthétiques:

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'ordonnance sur les substances annexe 4.15.

Date: _____

Prochain contrôle au plus tard le:

Signature: _____

Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) après nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

Date: _____

Entreprise: _____

Signature: _____

Si un procès verbal de Check-up ASF a été réalisé:

Date du procès-verbal: _____

Pour les installations et les appareils contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants synthétiques:

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'ordonnance sur les substances annexe 4.15.

Date: _____

Prochain contrôle au plus tard le:

Signature: _____

Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) après nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

Date: _____

Entreprise: _____

Signature: _____

Si un procès verbal de Check-up ASF a été réalisé:

Date du procès-verbal: _____

Pour les installations et les appareils contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants synthétiques:

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'ordonnance sur les substances annexe 4.15.

Date: _____

Prochain contrôle au plus tard le:

Signature: _____

Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) après nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

Date: _____

Entreprise: _____

Signature: _____

Si un procès verbal de Check-up ASF a été réalisé:

Date du procès-verbal: _____

Pour les installations et les appareils contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants synthétiques:

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'ordonnance sur les substances annexe 4.15.

Date: _____

Prochain contrôle au plus tard le:

Signature: _____

Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) après nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

Date: _____

Entreprise: _____

Signature: _____

Si un procès verbal de Check-up ASF a été réalisé:

Date du procès-verbal: _____

Pour les installations et les appareils contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants synthétiques:

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'ordonnance sur les substances annexe 4.15.

Date: _____

Prochain contrôle au plus tard le:

Signature: _____

Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) après nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

Date: _____

Entreprise: _____

Signature: _____

Si un procès verbal de Check-up ASF a été réalisé:

Date du procès-verbal: _____

Pour les installations et les appareils contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants synthétiques:

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'ordonnance sur les substances annexe 4.15.

Date: _____

Prochain contrôle au plus tard le:

Signature: _____

Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) après nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

Date: _____

Entreprise: _____

Signature: _____

Si un procès verbal de Check-up ASF a été réalisé:

Date du procès-verbal: _____

Pour les installations et les appareils contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants synthétiques:

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'ordonnance sur les substances annexe 4.15.

Date: _____

Prochain contrôle au plus tard le:

Signature: _____

Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) après nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

Date: _____

Entreprise: _____

Signature: _____

Si un procès verbal de Check-up ASF a été réalisé:

Date du procès-verbal: _____

Pour les installations et les appareils contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants synthétiques:

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'ordonnance sur les substances annexe 4.15.

Date: _____

Prochain contrôle au plus tard le:

Signature: _____

Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) après nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

Date: _____

Entreprise: _____

Signature: _____

Si un procès verbal de Check-up ASF a été réalisé:

Date du procès-verbal: _____

Pour les installations et les appareils contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants synthétiques:

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'ordonnance sur les substances annexe 4.15.

Date: _____

Prochain contrôle au plus tard le:

Signature: _____

Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) après nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

Date: _____

Entreprise: _____

Signature: _____

Si un procès verbal de Check-up ASF a été réalisé:

Date du procès-verbal: _____

Pour les installations et les appareils contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants synthétiques:

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'ordonnance sur les substances annexe 4.15.

Date: _____

Prochain contrôle au plus tard le:

Signature: _____

Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) après nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

Date: _____

Entreprise: _____

Signature: _____

Si un procès verbal de Check-up ASF a été réalisé:

Date du procès-verbal: _____

Pour les installations et les appareils contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants synthétiques:

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'ordonnance sur les substances annexe 4.15.

Date: _____

Prochain contrôle au plus tard le:

Signature: _____

Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) après nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

Date: _____

Entreprise: _____

Signature: _____

Si un procès verbal de Check-up ASF a été réalisé:

Date du procès-verbal: _____

Pour les installations et les appareils contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants synthétiques:

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'ordonnance sur les substances annexe 4.15.

Date: _____

Prochain contrôle au plus tard le:

Signature: _____

Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) après nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

Date: _____

Entreprise: _____

Signature: _____

Si un procès verbal de Check-up ASF a été réalisé:

Date du procès-verbal: _____

Pour les installations et les appareils contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants synthétiques:

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'ordonnance sur les substances annexe 4.15.

Date: _____

Prochain contrôle au plus tard le:

Signature: _____

Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) après nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

Date: _____

Entreprise: _____

Signature: _____

Si un procès verbal de Check-up ASF a été réalisé:

Date du procès-verbal: _____

Pour les installations et les appareils contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants synthétiques:

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'ordonnance sur les substances annexe 4.15.

Date: _____

Prochain contrôle au plus tard le:

Signature: _____

Signatures:

Pour la saisie des données:

Lieu et date:

Le détenteur de l'installation:

Lieu et date:

Le détenteur de l'installation est responsable de la déclaration obligatoire prescrite par l'ordonnance sur les substances (annexe 4.15, ch. 5).

Prière
d'affranchir

Bureau suisse de déclaration des
installations productrices de froid
et des pompes à chaleur
Postfach
8124 Maur

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

pour la mise hors service d'une installation contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants synthétiques



Données relatives à l'emplacement:

Nom: _____ Canton: _____

Rue: _____ NPA: _____ Lieu: _____

Bâtiment / Adresse précise: _____

Données spécifiques à l'installation:

Fluide réfrigérant: _____ Quantité _____ kg

Date de mise en service: _____

Date de la mise hors service: _____

Données relatives à l'élimination:

L'installation/l'appareil muni(e) de la vignette ci-contre a été vidé(e) de manière appropriée sur mandat de son détenteur.

- Le fluide réfrigérant a été retiré et éliminé selon les prescriptions réglementaires
- L'huile a été retirée et éliminée selon les prescriptions réglementaires.

Preneur du fluide réfrigérant: _____

Osubst, annexe 4.15, ch.4 Élimination:

- 1) Quiconque prend en charge des fluides réfrigérants en vue de leur élimination doit veiller à ce que ceux-ci ne puissent pas constituer une menace pour l'environnement.
- 2) Les fluides réfrigérants appauvrissant la couche d'ozone et les fluides réfrigérants stables dans l'air doivent être éliminés conformément aux prescriptions de l'ordonnance du 12 novembre 1986 sur les mouvements de déchets spéciaux (ODS) et de l'ordonnance du 10 décembre 1990 sur le traitement des déchets (OTD).
- 3) Quiconque prend en charge des appareils ou des installations contenant des fluides réfrigérants en vue de leur élimination doit retirer les fluides réfrigérants qui s'y trouvent et les éliminer selon les prescriptions des al. 1 et 2.